



Paris, le 18 septembre 2020

## **DÉCLARATION CGT AU COMITÉ DE GROUPE AIR LIQUIDE**

Le projet ALPHA dévoile petit à petit ses contours et ses impacts vis à vis du personnel des filiales du Homecare ainsi que sur les conditions de travail.

Après la restructuration chez LVL MEDICAL, dont notamment, l'entité de l'EST, entreprise pourtant rentable, a subi en 2019 un PSE de 30 postes (soit 20% de l'effectif global de l'entreprise), aujourd'hui c'est au tour de plusieurs filiales du Homecare (ORKYN, 5A et Vitalaire) de subir un PSE avec le "fameux" projet OSCARE impactant les services de la chaîne logistique.

LVL MEDICAL sera aussi impactée par ce projet, mais dans un cadre hors PSE, le nombre de postes impactés étant inférieur au seuil des 10 personnes.

Aux dires de la direction, la justification économique de ce projet se base sur une volonté de maintien des marges et sur la baisse annoncée des remboursements de la Sécurité Sociale.

La CGT considère que ces arguments ne sont pas valables car si la situation économique du pays s'est détériorée, la direction aurait pu, compte tenu des marges exceptionnelles réalisées ces dernières années mettre en place une organisation qui évite ces plans sociaux.

En attendant, aujourd'hui, 105 postes seront supprimés au sein de ces entités. Ce sont presque autant de salariés qui vont perdre leur emploi en l'absence d'une réelle Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et du manque d'opportunité de reclassement compte tenu de la problématique géographique,

Ne parlons pas des dommages collatéraux dans leurs cercles privés !

**La CGT ne se rendra pas complice d'un projet visant à supprimer des emplois.**

**Le contexte économique et sanitaire actuel doit, bien au contraire, inciter au renforcement de l'emploi en France et plus particulièrement dans la Santé où le patient doit être traité avec respect et le supplément de travail doit être compensé par des embauches.**

Rappelons qu'il y a quelques mois tous ces salariés de la chaîne logistique étaient désignés comme des héros car ils occupaient des postes stratégiques dont on ne pouvait se passer pendant la crise Covid. **Aujourd'hui loin de l'agitation des médias, et des retombées de l'opinion publique, Air Liquide les remercie en catimini.**

### **Parlons maintenant du respect des élus dans certaines de nos filiales !**

La CGT, dénonce les conditions matérielles dans lesquelles se tiennent les différentes réunions CSE chez Vitalaire !

En effet le 8 Septembre, première réunion sur le Projet OSCARE, celle-ci s'est tenue sans tables à dispositions des élus et le 15 Septembre, la deuxième réunion s'est déroulée à 12H dans un collège dont la salle était non climatisée avec des températures élevées, masques sur le visage, un manque de prises électriques disponibles et pas d'eau à disposition des élus !

Ceci n'est pas acceptable !!!

La CGT interpelle la Direction Générale pour revenir à des conditions matérielles "humaines" et "respectueuses" des représentants du personnel.

**Mépriser ainsi les élus revient à mépriser les salariés.**

**Dernier point important :**

**Certaines OS revendiquaient la prime Covid. On remarquera que les conditions restrictives pour l'obtenir, en particulier la prise de congés durant la période du confinement, ont fait que très peu de salariés ont touché le montant maximum, ce qui a engendré un réel mécontentement des intéressés.**

**Plutôt qu'une prime, la CGT revendiquait la réouverture des paritaires salaires dans tout le Groupe afin de réévaluer tous les salaires et notamment ceux des salariés des filiales qui ne sont pas dans le périmètre commun.**

**Si aujourd'hui, il y a un écart très important entre le statut des salariés du périmètre commun et les autres filiales, cela résulte des luttes menées par les salariés à l'appel des organisations syndicales et particulièrement la CGT pour améliorer le niveau des salaires et des conditions de travail. En aucun cas, cela a résulté d'une bonne volonté du patronat.**

**La CGT du Groupe Air Liquide revendique donc le même statut pour l'ensemble des salariés du Groupe sur la base du plus avantageux existant.**